

SUJET

(Note de SYNTHÈSE)

L'épreuve comporte 2 parties :

Exercice n° 1 – A partir des seuls documents joints, il est demandé aux candidats, de rédiger une note de synthèse, de quatre à cinq pages maximum, traitant de la question **du stationnement**.

Exercice n° 2 – Rédiger une note (1 à 2 pages maxi) à l'attention de votre Élu (e) d'arrondissement, explicitant l'organisation du contrôle du stationnement à Paris. *Le candidat peut faire appel autant que de besoin, à ses connaissances personnelles et peut exprimer son opinion, assortie de propositions.*

LISTE DES DOCUMENTS

1. doc 1_loi MAPTAM
2. doc 2_LOI n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris
3. doc 3_arrêté 13_10_2004 création système de contrôle automatisé
4. doc 4_la réforme du stationnement payant pour les collectivités locales_www .collectivités-locales.gouv.fr
5. doc 5_la revue fonciere_oct2014_Isabelle Baraud-Serfaty_la nouvelle économie du stationnement
6. doc 6_lefigaro.fr les nouvelles règles du stationnement payant
7. doc 7_lemonde.fr 2 villes du 94 instaurent le stationnement payant 2 roues
8. doc 8_lemonde.fr les nouveaux pouvoirs de la maire de paris
9. doc 9_lenouveleconomiste.fr _multiples-leviers-stationneme_16-11-2017
10. doc 10_qu'est ce que l'ANTAI
11. doc 11_lemonde.fr_stationnement_dec2017
12. doc 12_nouvelles modalités de stationnement_paris.fr
13. doc 13_lutte contre le stationnement gênant-intraparis
14. doc 14_leparisien.fr_stationnement-a-paris-les-reponses